

APPENDICE «J»

PLACEMENT ET MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

1. Nous recommandons que le Service national de placement du Canada soit réorganisé afin d'accroître son utilité.
2. Nous recommandons qu'on prenne des mesures pour faciliter le déplacement de la main-d'œuvre, d'une région géographique à une autre.

Une crise de chômage entraîne des conséquences économiques et sociales inacceptables pour notre société. Un certain degré de chômage représente un phénomène naturel et inévitable dans toute économie sujette au développement et aux changements et où les travailleurs ont la liberté de choisir eux-mêmes leur emploi. Ce «minimum» de chômage subit, au Canada, des aggravations saisonnières dues à des facteurs spéciaux, facteurs dont la plupart tiennent à notre climat et qui constituent depuis longtemps un problème insoluble. Jusqu'à un certain point au moins, les aggravations du chômage saisonnier se rattachent au problème de la mobilité de la main-d'œuvre. Le manque de mobilité de la main-d'œuvre peut être dans la plupart des cas, un des aspects de toute crise de chômage, saisonnier ou autre.

Le programme d'assurance-chômage du Canada avait pour objet de diminuer les conséquences individuelles, sociales et économiques du chômage, en facilitant la période de transition entre les emplois et en réduisant pour l'économie les fluctuations du pouvoir d'achat qu'autrement le chômage ne manquerait pas d'entraîner. Suivant ce que nous venons de dire plus haut, il est évident qu'autant que possible, il faudrait atteindre ces deux objectifs souhaitables par des moyens compatibles avec la nécessité d'éviter l'immobilité excessive de la main-d'œuvre. Par la façon dont le programme d'assurance-chômage est maintenant administré, on a de nombreuses et évidentes preuves qu'il contribue souvent à l'immobilité de la main-d'œuvre au lieu d'en faciliter la mobilité. Voilà qui est peut-être particulièrement vrai des sommes payées par l'assurance-chômage aux chômeurs saisonniers. Ces paiements, en plus de détruire le désir qu'avaient auparavant bien des chômeurs de se trouver un emploi hors de saison, ont ajouté un programme de bien-être social à un programme d'assurance. Il résulte de cet état de choses des injustices envers les employés et les employeurs qui paient pour la protection qu'offre l'assurance.

Une réévaluation du Service national de placement dans le but de l'amener à remplir le mieux possible sa tâche, qui est de répondre aux demandes de main-d'œuvre, serait très utile en ce moment. Elle serait tout particulièrement nécessaire en vue des programmes de rééducation qu'on est en train de mettre en marche. Un service de placement bien organisé est essentiel pour aider à déterminer dans quel sens la rééducation doit être orientée et pour choisir les travailleurs les plus aptes à profiter de cette nouvelle formation professionnelle.